

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 4 MAI 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le quatre mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUBAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil, sous la Présidence de Madame DUPUY Valène, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Ayant donné pouvoir : 1

Votants : 14

Date de convocation le **22 avril 2022**

Présents :

Mme DUPUY Valène, M. GENEAU Philippe, M. GALINAT Arthur, M. CHANET Jean-Pierre, Mme RODRIGUES Marine, M. BODIN Jean-Michel, M. BENOITON Olivier, Mme DARZACQ Vanessa, M. DESCAMP Jean Marie, M. François TRIGNOL, Mme BON Amélie, Mme LE DIGABEL Laetitia, Mme DELTEIL Stéphanie.

Excusés : Mme CHANQUOY Véronique donne pouvoir à Mme RODRIGUES Marine.

Absent : Mme COUSIN Elisa

Secrétaire de séance : Mme DARZACQ Vanessa.

Délibération n° 2022-029

Objet : Désignation d'un représentant de la Commune devant le Tribunal

Afin de pouvoir assister aux convocations et défendre les intérêts de la Commune auprès des Tribunaux administratifs, la municipalité a décidé de nommer un représentant au sein du Conseil.

Monsieur Philippe GENEAU, 1^{er} adjoint au Maire, se présente.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **vote à l'unanimité des membres présents** pour que Monsieur Philippe GENEAU représente la Municipalité auprès desdits Tribunaux.

Le Maire,
Valène DUPUY

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
en Préfecture, le
Et de la publication, le

Le Maire
Valène DUPUY

